

**Les ressources :**

Le prêt est accordé sous conditions de ressources. On prend en compte, les ressources nettes imposables (après abattement) de chaque personne vivant au foyer au moment de la date d'émission du prêt. Les revenus à prendre en compte sont ceux de l'avant-dernière année pour une offre de prêt émise entre le 1er janvier et le dernier jour du mois de mars, et les revenus de l'année précédente pour une offre entre le 1er avril et le 31 décembre. Le plafond de ressources dépend de la taille de la famille et de la situation géographique.

**Les plafonds de ressources en Ile-de-France et en province :**

Nbre de personnes dans le ménage	Zone A	Zone B et C
Célibataire	22.110€	18.950€
2 personnes	28.420€	25.270€
3 personnes	32.390€	29.230€
4 personnes	35.540€	32.390€
5 personnes et plus	38.690€	35.540€